



AVIS DE LA MAIRIE - KELEIER AN TI-KER

MAIRIE. ☎ 02.98.04.00.70 📠 02.98.04.47.81 ✉ commune-treglonou@wanadoo.fr

Ouverture au public : le *matin*, lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12 h, l'*après-midi* du vendredi de 13 h à 17 h.

SERVICE TECHNIQUE ☎ 06.85.20.89.47.

PERMANENCES EN MAIRIE :

- M. Guy TALOC, Maire, sur rendez-vous.
- M. Joseph GALLIOU, Premier Adjoint chargé de la voirie et des réseaux, sur rendez-vous.
- Mme. Carole BIHAN, Second Adjoint chargée des affaires sociales, de l'enfance-jeunesse et des associations, sur rendez-vous.
- Monsieur Mickaël ABARNOU, Troisième Adjoint chargé du patrimoine immobilier communal, sur rendez-vous.
- Mme Odile LEON, Quatrième Adjoint chargée de l'environnement, sur rendez-vous.
- M. André GALLIOU, Conseiller municipal délégué aux bâtiments et au mobilier communal, sur rendez-vous.

TRANSMISSION DES
ANNONCES POUR
LE 20 JANVIER

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

Durant les vacances scolaires, la mairie sera ouverte au public les lundi 20, mardi 21 et lundi 27 décembre de 08h30 à 12h00.

Salle Aux Perles de l'Aber



*Guy Taloc, Maire de Treglonou,
les conseillers municipaux,
le personnel communal,*

*vous souhaitent
une excellente année
et vous présentent
Leurs meilleurs vœux pour 2022.*

Bloavez Mad

LES ANIMATIONS

UN NOËL À TRÉGLONOU

HO!
HO!
HO!

Le 24 décembre

MERRY CHRISTMAS

À 11hrs: La municipalité propose

Spectacle de Noël
« SIM SALA BIM »
Salle aux Perles de l'Aber
Pass sanitaire obligatoire

Puis de 15h30 à 17hrs:
Le comité d'animation propose

Boîte à lettre
du Père Noël

Balade en calèche
Photo avec le Père Noël

La Visite du
Père Noël

Dégustation vin chaud, café, etc
accompagnés de gâteaux et friandises
Place de la mairie

Les enfants peuvent déposer leurs
lettres jusqu'au 20 décembre!




JEUX INTER QUARTIERS DE TREGLOU




DIMANCHE
30 JANVIER
2022
15H



DE 5 À 105 ANS
QUIZZ, BLIND TEST,
JEUX DIVERS...

GRATUIT & OUVERT À TOUS LES HABITANTS DE TREGLOU*
INFO en mairie ou auprès de Carole Bihan : 06.83.41.25.97

LES JEUX INTERQUARTIERS, C'EST QUOI ?

- Profiter d'une bonne dose de bonne humeur
- Partager un moment convivial
- Rencontrer de nouvelles personnes
- Renforcer le lien social et intergénérationnel

DÉROULEMENT

Rendez-vous en baskets, chaussons, talons, moon boots... Pour la 1^{re} session des jeux interquartiers, "collection hiver".

Dimanche 30 janvier 2022
15h00

Salle Aux perles de l'Aber
Suivi à 17h30
de la *galette des rois*



LES ÉQUIPES

SERONT DÉFINIES
SELON VOTRE ADRESSE

MOTIVEZ VOS VOISINS !

PROGRAMME

UNE 1^{RE} SESSION EXCLUSIVEMENT EN INTÉRIEUR

Différents défis vous seront proposés : blind test, quizz, jeux d'adresse... L'équipe qui remportera le plus de points gagnera le trophée de ces 1^{ers} jeux interquartiers !

Une 2^e session, en extérieur (et plus physique) est déjà prévue au printemps 2022. Les gagnants des jeux d'hiver bénéficieront d'un avantage pour ceux du printemps.

Un événement proposé et organisé par la commission enfance et jeunesse, de la commune de Tréglonou.

*Pass sanitaire obligatoire, selon la réglementation en vigueur le jour de l'événement



A partir de 16 ans

FORMATION BABY-SITTING

**Le Samedi 12 Février 2022 de
9h30 à 16h30 à Plouvien**
ou
**Le Samedi 19 février 2022 de
9h30 à 16h30 à Plouguin**

FORMATION GRATUITE
ET SUR INSCRIPTION

FORMATION BABY-SITTING

Les Communes de Bourg-Blanc, Coat-Méal, Plouvien, Plouguin, Le Drennec, Kersaint-Plabennec et Tréglonou s'associent pour proposer aux jeunes de plus de 16 ans une journée de formation au Baby-sitting, le samedi 12 février 2022, à Plouvien ou le samedi 19 février 2022 à Plouguin (de 09h00 à 16h30). Formation gratuite, sur inscription. Programme : change, soin, alimentation, activités adaptées aux besoins de l'enfant à tout âge, sensibilisation aux gestes 1^{ers} secours « petite enfance », informations sur la législation et les outils de communication. Passe sanitaire et port du masque obligatoires. Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie avant le 31 janvier ou sur le site www.treglonou.fr. Renseignements complémentaires auprès de la coordination 0-25 ans au 07.57.40.76.49 ou à coordination@lesabers.bzh.

OPÉRATION BROYAGE DE SAPINS DE NOËL

La commune propose à la population de déposer les sapins de Noël, sur l'aire de Kerlohou, **du 03 au 09 janvier 2022**. Ceux-ci seront broyés par les services techniques municipaux. **Les copeaux seront mis à la disposition de la population à partir du jeudi 13 janvier**, sur l'aire de Kerlohou également. Pour permettre le broyage des arbres, ils devront être déposés sans sac, ni décoration, ni filet.

CONFÉRENCE – CONDUITES ADDICTIVES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mardi 25 janvier 2022, à 14 h, salle Aux Perles de l'Aber, la commune en partenariat avec le club féminin propose une intervention de la gendarmerie sous forme de débat sur le thème de la sécurité routière : les conduites addictives seront abordées. Cette intervention sera ponctuée d'ateliers qui permettront aux participants de se rendre compte du danger engendré par des conduites addictives. Gratuit et ouvert à tous. Conférence susceptible d'être annulée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

APRÈS-MIDIS ENVIRONNEMENT

La commune de Tréglonou organise chaque 1^{er} mardi après-midi du mois une demi-journée environnement, entretien, jardinage, plantation, travaux divers... Si vous avez du temps libre, votre disponibilité et votre bonne humeur nous intéressent. Rejoignez le groupe ouvert à tous ! Renseignements : Odile LEON – odileleon@yahoo.fr ou 06.73.52.95.67.

RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS de l'article 1243 du Code civil : « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. » Nous constatons des incidents réguliers dus à des chiens en divagation sur le territoire de la commune. En cas de dommage causé par un animal à autrui, votre responsabilité civile peut être engagée.

DEFIBRILLATEUR : Un défibrillateur est à la disposition de tous, 24h/24h, sous le porche de la mairie. Ce matériel peut sauver des vies humaines. Prenez-en soin !

OUVERTURE DU CENTRE DE VACCINATION EPHEMERE - SALLE DE GORREKEAR – LANNILIS : Les séances de vaccination auront lieu la semaine 1 : du 3 au 8 janvier 2022 puis la semaine 5 : du 31 janvier au 5 février du lundi au samedi. Les horaires seront les suivants : lundi 14h-17h, mardi 8h-17h, mercredi 8h-20h, jeudi 8h-17h, vendredi 8h-20h et samedi matin 8h-12h. La troisième dose est destinée à tous les patients de plus de 18 ans. Entre 18 et 30 ans le vaccin injecté sera le Pfizer et chez les plus de 30 ans le vaccin injecté sera le Moderna. Il n'y aura pas de possibilité de venir sans rdv, même les plus de 65 ans. Possibilité de vacciner des retardataires en première puis deuxième dose lors des deux sessions. La prise de RDV aura lieu en ligne sur le site Keldoc. Pour les personnes n'ayant pas accès au site internet il existe un numéro vert national 0 800 00 91 10. Le planning est ouvert dès aujourd'hui. Pour toute difficulté ou question d'ordre médical, appeler son médecin traitant. La mairie de Lannilis ne prendra aucun rendez-vous.

SERVICE NATIONAL : Dans le cadre du PARCOURS DE CITOYENNETÉ, **les garçons et les filles** doivent participer à la journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD) entre 16 et 18 ans. Au préalable, ils **doivent se faire recenser en Mairie dans le mois de leur 16^e anniversaire**, sur présentation du livret de famille et de la carte nationale d'identité. Cette année, sont concernés les jeunes nés en **2006**. Une attestation de recensement, qui sera exigée pour l'inscription aux examens et concours, leur sera remise ; à l'issue de la JAPD, c'est un certificat de participation qui est délivré.

PARTICULIERS DÉTENTEURS D'OISEAUX
Face au risque sanitaire élevé vis-à-vis de l'influenza aviaire,
mettez vos animaux à l'abri des oiseaux sauvages






Enfermez vos volailles ou installez un filet de protection



Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE
CONSERVEZ LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGANT
ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.



SERVICES DE GARDE

MEDECINS : N° d'urgence la nuit ou le week-end, appelez le **15**



PHARMACIES : Vous devez composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde.

AFFAIRES SOCIALES



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : Les personnes intéressées (il n'y a pas d'âge limite...) peuvent obtenir les informations en mairie.



NAVETTE TREGLONOU/LANNILIS/TREGLONOU : La navette sera disponible **les mercredis 05 et 19 janvier**, pour transport vers le marché de Lannilis. **Inscriptions en Mairie pour le samedi précédent le transport avant 12 heures**. Le prestataire embarque les personnes Place de la Mairie ou à leur domicile. Départ vers 9 h 30 ; retour vers 11 h 40.

RESTOS DU CŒUR DE LANNILIS : distributions **les mardis et jeudis de 13h30 à 15h45**. Inscriptions les mardis et jeudis de 9h30 à 11h30. Justificatif d'identité et originaux des ressources et charges. 2 Allée Verte – 09.62.13.99.14 mail : restoducoeur.lannilis@orange.fr

SOIRÉES D'ÉCHANGES AUTOUR DU HANDICAP : basées sur des témoignages de parents, **le lundi 13 janvier de 20h à 21h30**, salle Alain Le Gall à Lannilis et le **jeudi 27 janvier de 20h à 21h30**, salle Ti Laouet, Espace Louis Coz à Plabennec. Ouvert à tous. Passe sanitaire obligatoire. Inscriptions par mail : coordination@lesabers.bzh

LA VIE DES ASSOCIATIONS – BUHEZ AR C'HEVREDIGEZHIOU

CORRESPONDANTS DE PRESSE :

LE TELEGRAMME :

M. Daniel DAGORN : ☎ fax 02.98.04.94.03 ☎ 06.61.84.45.91.

✉ danieldagorn@gmail.com

OUEST France :

M. Jean-Marc GUILLOSSOU :

☎ 07.87.75.03.37 ✉ Jean-marc@guillossou.org

L'USAB : PLANNING DES RENCONTRES – JANVIER 2022 :

Date	Equipe	Domicile	Extérieur	Heure du match
23/01	A		PL Bergot	15H00
	B		Légion Saint-Pierre	13H00
	Loisirs		Le Folgoët	10H00
30/01	A	Bohars		15H30
	B	Lampaul-Plouarzel		13H00
	Loisirs		St Laurent	10H00

COMITÉ D'ANIMATION : l'assemblée générale du comité d'animation de Tréglonou se déroulera le **vendredi 21 janvier 2022 à 19h00** dans la salle Hervé Miry. L'assemblée générale est ouverte à tous les habitants de Tréglonou.

FORMATION-EMPLOI – STUMMADUR-LABOUR

MAISON DE L'EMPLOI : OFFRES D'EMPLOI sur <https://www.pays-des-abers.fr/maison-de-l-emploi-de-la-communaute-de-communes-du-pays-des-abers.html>

EXPLOITATION MARAICHERE (fraises), recherche **saisonniers temps plein** du lundi au vendredi, de février à juillet sur la commune de Plouvien. Postuler par mail : gedekerouvelin@gmail.com.

PORTES OUVERTES DU COLLEGE ST ANTOINE DE LANNILIS : le Collège St Antoine-La Salle ouvre ses portes **le 22 janvier de 9h à 13h**. Visites guidées. Visites individuelles sur rendez-vous. Infos : 02.98.04.00.37 ou secretariat@collegesaintantoine.fr.

MAISON FAMILIALE DE SAINT-RENAN : portes-ouvertes **le samedi 29 janvier de 09h à 17h**. Renseignements et informations au 02.98.84.21.58, ou mfr.st-renan@mfr.asso.fr ou www.mfr-strenan.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS (CCPA) KUMUNIEZH KUMUNIOU PLABENNEG HAG AN ABERIOU (KKPA)

SERVICES ADMINISTRATIFS : CCPA/Hôtel de Communauté 58, avenue de Waltenhofen 29860 PLABENNEC.
Ou ☎ 02.98.37.66.00 📠 02.98.37.66.09 📧 ccpa@wanadoo.fr sur www.pays-des-abers.fr

ASTREINTE EAU ET ASSAINISSEMENT : pour toute urgence le soir dès 17h30 et le week-end - 06 08 41 49 75.

LE DEFI JARDIN ZERO DECHET, 8 MOIS POUR FAIRE DE MON JARDIN UNE RESSOURCE ! Le défi jardin zéro déchet débute très prochainement dans le Finistère. Chaque habitant volontaire est accompagné pendant 8 mois, de mars à octobre 2022. L'objectif de ce défi est d'aller vers une logique circulaire au sein de votre jardin en utilisant les déchets verts comme des ressources naturelles. Le défi jardin zéro déchet vous permet d'apprendre différentes techniques de jardinage au naturel pour diminuer le temps passé à entretenir votre jardin et éviter les trajets en déchèterie. Durant cette période, un état des lieux est dressé dans votre jardin afin de fixer les objectifs à atteindre pour améliorer vos pratiques. Vous bénéficiez d'astuces et de conseils techniques dispensés par des professionnels pour approfondir vos connaissances, aller vers un jardinage raisonné et mettre en place les bonnes pratiques (technique du compostage, du broyage, du paillage, du mulching, etc.). Vous souhaitez y participer ? Contactez-nous au 02 90 85 30 15 ou preventiondechets@pays-des-abers.fr.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS : Les collectes auront lieu **les mercredis 05 et 19 janvier**. Pour les secteurs de **Kerantour, Kerantour Bihan et Kervoaa**, elles auront lieu les **lundis 03 et 17 janvier**.

HORAIRES DES DECHETERIES :

Périodes du 1 ^{er} janvier au 30 mars et du 1 ^{er} octobre au 31 décembre						
Communes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lannilis	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	Fermé	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h
Plabennec	09h-12/14h-18h	Fermé	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h
Plouguerneau	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	Fermé	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h
Plouguin	Fermé	Fermé	09h-12/14h-18h	Fermé	09h-12h	09h-12/14h-18h
Bourg-Blanc	Fermé	09h-12/14h-18h	Fermé	Fermé	14h-18h	09h-12/14h-18h

ATTENTION ! Les déchèteries du Pays des Abers fermeront à 17h00 les vendredis 24 et 31 décembre 2021 et seront fermées les samedis 25 décembre 2021 et 1^{er} janvier 2022. Réouverture le lundi 03 janvier aux horaires habituels. Merci de votre compréhension.

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DES ABERS :

- L'éco gîte "La maison des Gardiens de phare", au pied du premier phare de l'île Vierge, vous ouvre ses portes en 2022 ! Renseignements : www.abers-tourisme.com. Hébergement pour 9 personnes, pour une ou deux nuits à partir du 14 février 2022.

- Escape games : Abbaye Notre Dame des Anges, Landéda : "La Prophétie des Anges" le 21, 22, 28 et 29 décembre à 14h, 15h30 et 17h. De 3 à 6 joueurs - dès 9 ans. Réservation à l'office de tourisme au 02 98 04 05 43. / Moulin de Garéna, Plouvien : "Le secret du Père Noël" pour enfants de 7 à 11 ans (accompagnés d'au moins un adulte). Du 18 au 28 décembre à 13h30, 15h10, 16h50 et 18h30. Réservation obligatoire sur www.lesenigmesducagibi.com.

- Billetterie vers Océanopolis, Château du taureau, îles du Ponant, concerts et spectacles à l'Armorica etc... N'hésitez pas à venir nous voir pour de belles idées cadeaux à l'approche des fêtes !

Retrouvez toutes les infos sur www.abers-tourisme.com

PETITES ANNONCES - KEMENNADENNOU

LE TRIWEN – bar tabac loto, presse, jeux à gratter, gaz, dépannage épicerie, vente de tickets de cars, retrait colis Amazon, relais PICK UP, paiement de proximité en partenariat avec les Finances publiques pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). **HORAIRES** : du mardi au vendredi de 7h30 à 20h, le samedi de 8h30 à 22h et le dimanche de 8h30 à 14h. Ouverture à 8h30 durant les vacances scolaires.



CHEZ NANO - Épicerie paysanne proposant des produits bio et principalement locaux. **HORAIRES** : Ouvert les **mardis et vendredis de 17 h à 19 h et les samedis de 10h à 13h**. Légumes, viande, fromage, yaourts, pain, pâtes, crêpes, tisanes, bières, vins, produits cosmétiques... De quoi remplir votre panier avec des produits de qualité ! **Des cours de tricot** seront proposés tous les 1ers samedis du mois de 10h30 à 12h. Débutantes débutants et confirmés-es sont attendus-es. Tous les samedis de 10h à 13 h une petite pause gourmande à prix libre vous attend chez NaNo. A très vite. Fermeture du 22 décembre au 03 janvier.

CAMION PIZZA VERT est présent **tous les jeudis rue du Pont, à partir de 18h00**. Suivez notre actualité sur Facebook (Camion Pizza Vert). Tél : 06.07.61.85.29 A très bientôt Jessica et Johan.

MAGASIN DE PRODUITS LOCAUX - Plouvien : Ti Local, ses 27 producteurs locaux et ses bénévoles vous accueillent le vendredi de 15 h à 19 h, et le samedi de 9h30 à 12h30 puis de 15h à 18h30. **QUE DU BON PRES DE CHEZ NOUS !** Lieu : près de la mairie - contact : tilocalplouvien@gmail.com.

O'BARBER TRUCK, premier salon de coiffure homme-barbier du Finistère, arrive à Tréglonou ! Retrouvez-moi tous les lundis de 10h à 18h (ou 19h) dans le virage de la rue du Pont. Coupes homme, coupes enfants (garçons et filles), tailles de barbe et rasages vous seront proposés ! Réservation possible sur www.obarbertruck.fr ou au 07-55-61-09-54. A bientôt ! Romain, O'Barber Truck

CHORALE POUR ADULTES TOUS NIVEAUX : Envie de chanter et de se mouvoir en groupe ? Rejoignez notre chorale spéciale "Les voix de l'Ouest" style Pop Rock Musique actuelle. Tous les vendredis, de 18h00 à 20h30, Salle Kerellen à Tréglonou (à côté du Stade de football). Essai gratuit et sans engagement. Possibilité de rejoindre la chorale en cours d'année. Merci de confirmer votre participation au 07.85.75.53.71. Gina Grisvard – Professeure de chant – Direction de chœur.

CHORALE POUR JEUNES DE 12 ANS A 18 ANS : Envie de chanter et de se mouvoir en groupe ? Rejoins la chorale spéciale "Les Jeunes Voix de l'Ouest" style Pop Rock Musique actuelle. Tous les mercredis 18h00 à 20h30 – Salle Kerellen à Tréglonou (à côté du stade de football). Essai gratuit et sans engagement. Possibilité de rejoindre la chorale en cours d'année. Merci de confirmer ta participation au 07.85.75.53.71 Gina Grisvard – Professeure de chant – Direction de chœur.

FORBIDDEN COLORS TATTOO : ouverture d'un atelier de tatouage à Lannilis, situé au 2 rue du Docteur Morvan. L'atelier est ouvert du mercredi au samedi de 10 à 12 h et de 14h à 19h. www.forbidden-colors.com. Contact : Anthony SALOU au 06.29.20.69.19.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLOU, convoqué le trois décembre deux mil vingt et un, s'est réuni salle de Kerellen, sous la présidence de M. Guy TALOC, Maire.

Étaient présents : Guy TALOC, Maire ; Joseph GALLIOU, Carole BIHAN, Mickaël ABARNOU, Odile LÉON, Adjoints ; Daniel PELLÉ, Tanguy SERADIN, Cédric TROADEC, Marianne GOUEZ, Martine POULIQUEN, Ronan TRANVOIZ, Adeline LE PORS, Conseillers Municipaux.

Excusé-e-es : André GALLIOU, Morgane DUFETEL, Elodie CLOAREC (procuration à Cédric TROADEC) – Arrivée de Adeline LE PORS au point 2 - **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Cédric TROADEC

1 – TARIFS COMMUNAUX 2022

Le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer pour l'année 2022 les tarifs ci-dessous indiqués :

Photocopies	Format A4		Format A3	
	Recto	R/V	Recto	R/V
Particuliers	0,20 €	0,30 €	0,30 €	0,50 €
Associations	0,10 €	0,15 €	0,15 €	0,25 €
Documents administratifs	0,10 €	0,15 €	0,15 €	0,25 €

Télécopies - autres	TARIF 2022
Page de télécopie reçue	
Page expédiée en France	0,10 €
Page expédiée à l'étranger	1,00 €
L'étiquette	0,10 €
Le CD Rom	3,00 €
Extraits matrice cadastrale A4	
Plastification A4	0,50 €
Plastification A3	1,00 €

SALLE POLYVALENTE DE KERELLEN	
Location de la salle 1er jour (extérieur)	400,00 €
Location salle 2e jour consécutif (extérieur)	200,00 €
Location 1er jour (habitant Tréglonou)	170,00 €
Location 2 ^{ème} jour (habitant Tréglonou)	85,00 €
Supplément chauffage	64,00 €
Supplément plaques gaz	16,00 €
Activités ludiques proposées par des personnes	1.00 €
SALLE HERVE MIRY	
De 9 h à 14 h	64,00 €
Pour 1 h d'occupation	10,00 €
Activités ludiques proposées par des personnes	1.00 €

SALLE AUX PERLES DE L'ABER - 2022

	Associations Tréglonou	Associations extérieures	Habitants Tréglonou Usage Familial, retour de noces, entreprises de Tréglonou	Habitants extérieurs Usage familial. Entreprises extérieures. Séminaires Autres.	Habitants Tréglonou Mariage/Pacs	Habitants extérieurs Mariage Haute saison 23 avril au 28 septembre	Habitants extérieurs Mariage Basse saison
Jour de semaine et Vendredi	Gratuit	400.00 €	350.00 €	700.00 €	650.00 €	1 200.00 €	940.00 €
Samedi, Dimanche et Férié	Gratuit	400.00 €	350.00 €	700.00 €	650.00 €	1 480.00 €	1 160.00 €
Jour supplémentaire	Gratuit	Moitié du tarif de la première journée louée	Moitié du tarif de la première journée louée	Moitié du tarif de la première journée louée	350.00 €	Moitié du tarif de la première journée louée	Moitié du tarif de la première journée louée
Nettoyage de la salle	A charge de l'association	Société de nettoyage (compris dans le tarif)	Société de nettoyage (compris dans le tarif)	Société de nettoyage (compris dans le tarif)	Société de nettoyage (compris dans le tarif)	Société de nettoyage (compris dans le tarif)	Société de nettoyage (compris dans le tarif)
Dépôt de Garantie	Néant	Néant	1 000.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
Convention	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Assurance	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Bois	TARIF 2022
Saule et sapin à couper (la corde)	42,00 €
Saule et sapin à couper (le stère)	14,00 €
Chêne, châtaignier, autres à couper (la corde)	102,00 €
Chêne, châtaignier, autres à couper (le stère)	34,00 €
Chêne, châtaignier, autres coupé (la corde)	123,00 €
Chêne, châtaignier, autres coupé (le stère)	41,00 €

Concessions au cimetière	TARIF 2022
Concession simple 15 ans	60,00 €
Concession double 15 ans	120,00 €
Concession simple 30 ans	120,00 €
Concession double 30 ans	240,00 €
Cavurne 15 ans	60,00 €
Cavurne 30 ans	120,00 €

Tarifs d'occupation du domaine public – marchands ambulants sur l'ensemble du domaine communal

Désignation	TARIF 2022
1m ²	1.00 €

2 – DECISION MODIFICATIVE 2021-3

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative de crédits comme suit sur le budget primitif :

BUDGET COMMUNE - SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	60631	Fournitures d'entretien	127,00 €	
011	60636	Vêtements de travail	29,00 €	
011	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	186,00 €	
011	62875	Remboursement de frais aux communes membres du Gfp	113,00 €	
012	6332	Cotisations au Fnal	3,00 €	
012	64111	Rémunération principale	1 104,00 €	
012	6413	Personnel non titulaire	750,00 €	
012	6451	Cotisations à l'Urssaf	1 409,00 €	
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	331,00 €	
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	2 190,00 €	
65	6531	Indemnités	1 289,00 €	
65	6533	Cotisations de retraite	291,00 €	
023	023	Virement à la section d'investissement (prévision)	-5 632,00 €	
77	775	Produits exceptionnels des cessions immobilières		2 190,00
		TOTAL	2 190,00 €	2 190,00 €

BUDGET COMMUNE - SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Article	Op°	Libellé	Dépenses	Recettes
204	204141	200	Subvention d'équipement versées aux communes	1 997,00 €	
204	2041582	226	Subventions d'équipement versées - Autres groupements Bâtiments et installations	1 292,00 €	
21	2158	75	Autres installations, matériels et outillages techniques	-1 500,00 €	
21	2158	75	Autres installations, matériels et outillages techniques	-9 575,00 €	
21	2158	200	Autres installations, matériels et outillages techniques	-2 050,00 €	
21	2183	75	Matériel de bureau et d'informatique	9 575,00 €	
23	2313	75	Constructions	458,00 €	
23	2313	75	Constructions	828,00 €	
23	2313	75	Constructions	2 255,00 €	
23	2313	75	Constructions	100,00 €	
23	2313	75	Constructions	696,00 €	
23	2313	75	Constructions	1 441,00 €	
23	2313	75	Constructions	333,00 €	
23	2313	75	Constructions	1 383,00 €	
23	2313	75	Constructions	3 077,00 €	
23	2313	75	Constructions	483,00 €	
23	2313	75	Constructions	1 180,00 €	
23	2313	75	Constructions	2 431,00 €	
23	2313	75	Constructions	336,00 €	
23	2313	75	Constructions	226,00 €	
23	2315	ONA	Opérations non individualisées	-17 843,00 €	
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement (prévision)		- 5 632,00 €
040	2111	OPFI	Opérations d'ordre de transfert		2 190,00 €
13	1342	213	Subventions d'investissement - amendes de police		565,00 €
			TOTAL	-2 877,00 €	-2 877,00 €

Monsieur le Maire, après avoir exposé à l'assemblée les modifications budgétaires envisagées demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

3 – Marché de travaux – non application des pénalités de retard

Les travaux de construction de la salle polyvalente, démarrés en janvier 2020 ont pris du retard au vu des conditions sanitaires depuis mars 2020. La réception définitive du chantier n'étant pour le moment pas possible, les dernières situations ne sont donc pas encore parvenues en mairie. Compte tenu de la situation sanitaire, sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, de ne pas appliquer de pénalités de retard sur le paiement des décomptes généraux définitifs aux entreprises titulaires des différents lots du marché relatif à la construction de la salle polyvalente.

4 – DETR 2022 – PROJET DE TERRAIN MULTISPORTS

La Commune de Tréglonou a engagé une réflexion sur la construction d'une aire multi-sports, au lieudit Kerellen, en lieu et place de l'ancien terrain de tennis, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Une première estimation a été établie par une société spécialisée dans ce type d'infrastructure.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à :

- Travaux de comblement l'ancien de terrain de tennis -----12 000 €
- Travaux de construction ----- 35 000 €
- **Total ----- 47 000 €**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022, au titre de la construction d'équipements structurants culturels et sportifs communaux ou communautaires (priorité 3).

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- DETR (30%) ----- 14 100 €
- Conseil départemental – Pacte 2030 – Petits projets communaux (30%) ----- 14 100 €
- Autofinancement commune (40 %) ----- 18 800 €
- **Total----- 47 000 €**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- de valider le projet de construction d'une aire multisports,
- de valider les modalités de son financement telles que présentées,
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR),
- de demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision d'attribution de subvention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes autres subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

5 – DENOMINATION DE VOIES

Considérant qu'il convient de donner un nom à trois voies privées créées dans le cadre d'aménagements de lotissements, afin de permettre la numérotation des habitations,

Le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer ainsi :

- la voie créée pour l'aménagement de quatre lots sur les parcelles AB 358-359-360 et 361, rue de Pors Egras : impasse de Pors Egras
 - la voie créée pour l'aménagement de cinq lots sur la parcelle AB 363, rue de Pors Egras : impasse des Gravelots
 - la voie créée pour l'aménagement de quatorze lots sur les parcelles A 1223 B 1103, rue de l'Aber-Benoît : impasse de Park an Iliz
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, de valider ces nouvelles dénominations de voies.

6 – Horaires de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies.

Une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies sur la consommation d'énergie, sur la durée de vie des matériels et la maintenance.

Cette extinction participerait également à la protection des écosystèmes et préservation de l'environnement en diminuant les nuisances lumineuses et limitant les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la maîtrise de la demande en énergie dans le cadre du dispositif Ecowatt.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), compétent en éclairage public sur le territoire de la commune, mettra en œuvre cette extinction nocturne.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information précise à la population via les outils de communication de la collectivité. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune de Tréglonou de 22 h 00 à 06 h 30,
- Autorise le Maire à prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

7 – Convention Alsh 2022

Par délibération n° 2020.05.12 du 1^{er} octobre 2020, le Conseil Municipal de Tréglonou a décidé de conventionner avec la Commune de Lannilis afin de proposer aux familles de la commune une prestation d'accueil des enfants de 3 à 12 ans en accueil de loisirs sans hébergement pendant toutes les vacances scolaires ainsi que tous les mercredis.

Par cette convention, les familles bénéficient de la facturation au quotient actuellement en vigueur.

Il convient par la présente délibération d'autoriser le maire à signer le renouvellement de cette convention.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

8 – DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Elle permet aux agents des collectivités de faire face aux aléas de la vie en cas de maladie d'accident, d'invalidité ou de décès. La couverture intervient :

- en matière de santé, c'est-à-dire qu'elle complète le remboursement de la sécurité sociale pour les soins. C'est égal à la mutuelle santé.
- Ou en matière de prévoyance : maintien du salaire de l'agent.

Le Conseil Municipal est invité à débattre sur la mise en place de la PSC pour les agents de la commune.

9 – Questions diverses